

Exercice 1992 - Gestion de trésorerie zéro - Mobilisation d'un emprunt de fin d'exercice

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Afin d'assurer le financement budgétaire des investissements effectués au cours de l'exercice 1992, la Ville est amenée à réaliser un emprunt maximum de 97 MF avant le 31 décembre 1992.

Cet emprunt prévu au budget 1992 au crédit 927.16.20200 sera réalisé auprès du Crédit Local de France selon les modalités suivantes :

- prêt court terme destiné à préfinancer les investissements 1992 pour une durée de 3 mois
- remboursable à tout moment sans pénalités
- index : taux fixe ou Pibor 3 mois + marge de 0,40 ou T4M + marge 0,20
- commission flat de 0,10 %.

Il sera imputé au chapitre 927/162.20200 de 1992 à ouvrir et alimenter par transfert depuis l'imputation initialement prévue (927/16.20200).

En cas d'accord, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Député-Maire à signer le contrat de prêt cité ci-dessus.

Cet emprunt budgétaire pourra, dans le cadre de la gestion de trésorerie zéro, être remboursé dès que celle-ci le permettra.

Dans cette perspective, il convient également d'autoriser M. le Député-Maire à ouvrir en dépenses et en recettes au Budget Supplémentaire de l'exercice à venir un crédit d'égal montant respectivement au chapitre 925.0/162.89146.20200 Dette communale résultant d'emprunts - Gestion active de la dette et au chapitre 925.0/16...89146.20200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.